

Lundi 5 septembre 2022

La Commune dit NON à tout acte de vandalisme et de discrimination à Anderlecht

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hier, nous avons découvert que le nouveau passage pour piétons aux couleurs de l'arc-en-ciel, situé avenue d'Itterbeek, avait été souillé par des inscriptions indignes à la peinture noire. Ce type de vandalisme est une atteinte directe à nos valeurs d'ouverture, de respect et d'inclusion.

Merci aux agents communaux d'avoir rapidement effacé ces injures inadmissibles et merci aux citoyen·ne·s anderlechtois·es d'avoir dénoncé cet acte sur les réseaux sociaux. Nous prenons l'engagement que ce passage piéton sera remis à neuf et qu'une plainte sera déposée auprès de la police . Aucun acte de ce type ne doit rester impuni.

La Commune d'Anderlecht est fermement engagée contre toutes les formes de discriminations. Un plan d'action LGBTQIA+ a été adopté cette année par notre Commune et entre maintenant en phase opérationnelle. Nous avons d'ailleurs entamé une campagne de sensibilisation à travers le témoignage de personnes LGBTQIA+ victimes de discriminations.

- <https://www.youtube.com/watch?v=jzqT9KzxGM&t=87s>
- <https://www.youtube.com/watch?v=45gmW2Qkv1c>
- <https://www.youtube.com/watch?v=SApD95I5mwE>
- <https://www.youtube.com/watch?v=aWXIFg59PAs>

"Aucun acte de discrimination n'est admis sur notre territoire. Anderlecht est fière de sa diversité, chacun·e doit être fier·e de ce qu'il·elle est. Respectons-nous les un·e·s les autres !", insiste Jérémie Drouart, Échevin de l'Égalité des chances.

"Nous avons également saisi l'occasion de cet incident pour aborder ce sujet avec nos élèves", ajoute Elke Roex, l'Échevine de l'Enseignement néerlandophone.

